



CHARTRE DU JEUNE CONSEILLER MUNICIPAL COMMUNE DE BARJOLS

Le rôle du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :

La mise en place du Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J.) à Barjols a pour but d'initier les enfants et les adolescents à la vie politique locale en considérant leurs idées, leurs besoins et en soutenant leurs projets pour améliorer leur quotidien dans la commune.

Il s'agit de leur permettre de devenir des citoyens responsables, conscients de leurs droits et devoirs.

Les règles déontologiques :

Article 29 : Convention internationale des droits de l'enfant

« ... les Etats parties s'engagent à préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les Sexes et d'amitié. »

Toutes les actions relatives au Conseil Municipal des Jeunes doivent impérativement et en toutes circonstances, respecter la liberté absolue de la conscience de l'enfant et la notion de laïcité.

Le Conseil Municipal des Jeunes est avant tout un espace de proposition, voire de décision (dans le cadre du fonctionnement interne du CMJ) et d'expression où le jeune peut émettre librement des avis sur les différents sujets et projets qui le concerne et qu'il désire voir aboutir.

Les objectifs généraux du CMJ :

- ✚ Vivre une aventure civique unique
- ✚ Devenir un citoyen responsable
- ✚ S'impliquer dans la vie de la commune
- ✚ Apprendre à exprimer des idées et à être porteur des idées d'un groupe, de partager des opinions avec celles des autres
- ✚ Découvrir le rôle des associations et des institutions dans la vie de la commune

Les missions du CMJ :

- ✚ Donner son avis sur des projets qui lui seront proposés.
- ✚ Représenter et établir les liens entre les jeunes et la municipalité.
- ✚ Montrer et concrétiser des projets pour la commune. (Solidarité, festivités, créativité, sport et bien-être, environnement, lien intergénérationnel, etc...).
- ✚ Apporter ses idées, afin d'améliorer le fonctionnement des services de la commune.



Les Devoirs du jeune conseiller :

- ✚ Représenter la population Jeune de Barjols
- ✚ Assister aux réunions de travail dans le respect
- ✚ S'investir dans les projets du CMJ et participer à la vie de la commune,
- ✚ Participer aux cérémonies commémoratives, aux visites organisées,
- ✚ Préparer, proposer et réaliser des projets concrets,
- ✚ Informer les jeunes de la commune des actions du C.M.J,
- ✚ Développer les relations intergénérationnelles,
- ✚ Apprendre et pratiquer le civisme et la citoyenneté,
- ✚ Favoriser la citoyenneté et l'expression des jeunes,
- ✚ S'informer des besoins des jeunes de la commune,
- ✚ Être attentif à l'intérêt collectif, général,
- ✚ Respecter les opinions de chacun,
- ✚ Être le représentant des jeunes auprès des élus municipaux adultes.

Les Droits du jeune conseiller :

Les conseillers sont tous égaux et ont les mêmes droits :

- ✚ Proposer des projets ou actions profitables aux personnes de la commune,
- ✚ Exprimer ses opinions,
- ✚ S'impliquer dans des actions locales,
- ✚ Améliorer le quotidien des jeunes de la commune,
- ✚ Aborder des problèmes de société,
- ✚ Donner aux jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées.

Les règles communes au CMJ :

- ✚ Prévenir le service Jeunesse en cas d'empêchement, au plus tard 48h à l'avance,
- ✚ Arriver à l'heure et ne pas partir avant la fin,
- ✚ Être respectueux de ses interlocuteurs,
- ✚ Rester courtois même en cas de désaccord,
- ✚ Ne pas tenir de propos injurieux,
- ✚ Ne pas porter de jugement de valeur,

Le conseiller municipal jeune

Mention à préciser « *Vu pour acceptation* »

Date, Signature :

Le responsable légal

Mention à préciser « *Vu pour acceptation* »

Date, Signature :